

# Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce suisse en France du 10 janvier 1942

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888975>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE DU 10 JANVIER 1942

En ouvrant la séance (à 15 h. 30), qui eut lieu au Cercle Commercial Suisse à Paris, M. Baumann, Président de la Chambre de Commerce, remercia M. René Naville, Gérant du Consulat de Suisse à Paris, d'avoir bien voulu assister à la réunion, et M. Lampart, Président du Cercle Commercial Suisse, d'avoir offert l'hospitalité à la Chambre de Commerce.

M. Gérard de Pury, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, donna lecture à l'Assemblée du rapport dans lequel ont été consignés les premiers résultats de l'action entreprise par la Chambre de Commerce en vue d'enrayer la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises. L'Assemblée adopta ce rapport, complété par certains renseignements fournis par des Adhérents présents (ce rapport est reproduit dans le présent numéro à la page 7).

Le Président lut ensuite le rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière de la Compagnie et la nécessité d'augmenter les cotisations (contrairement à ce qui a été annoncé verbalement à l'Assemblée Générale, ce rapport n'est pas publié dans ce numéro, étant donné qu'il a été envoyé à chaque Adhérent de la Compagnie, en annexe à la circulaire l'invitant à verser sa cotisation pour l'année 1942). Aucun Adhérent présent n'ayant demandé la parole, l'Assemblée passa au vote des modifications à apporter aux articles 10 et 11 des statuts fixant le taux des cotisations (le texte modifié de ces articles a été annexé à la

convocation à l'Assemblée Générale). Le résultat du scrutin fut le suivant : sur 453 membres actifs présents ou représentés, 425 furent favorables aux changements proposés, 15 défavorables, et 13 s'abstinrent. Il est intéressant de noter, en outre, que 419 membres associés, bien que n'ayant pas le droit de vote, ont bien voulu faire savoir au Secrétariat Général qu'ils étaient d'accord avec l'augmentation proposée.

Après le scrutin, le Secrétaire Général fit une brève communication au sujet de l'expiration, le 12 janvier 1942, du délai accordé pour présenter une demande d'indemnisation pour certaines réquisitions effectuées, en cours de transport, par les Autorités allemandes en France occupée. Il signala que cette date limite concernait les personnes françaises et suisses résidant en France, mais qu'une prolongation sine die du délai avait été obtenue par le Consulat de Suisse à Paris en faveur des personnes suisses résidant en Suisse.

M. René Naville prit ensuite la parole pour féliciter la Chambre de Commerce de la grande activité qu'elle déployait sous la présidence de M. Baumann. Il adressa une pensée fidèle à la Suisse, rappelant le témoignage de confiance qui vient de lui être donné par de nombreux pays belligérants qui lui ont confié la défense de leurs intérêts.

Enfin, le Secrétaire Général lut, et l'Assemblée approuva à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion.

La séance fut levée à 16 h. 15.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER SUISSES  
GARDE-MEUBLES MODERNE

**LAVANCHY & Co, Lausanne**

SERVICE SPÉCIAL DE DÉMÉNAGEMENTS FRANCE-SUISSE ET VICE-VERSA  
RAPATRIEMENT DE MOBILIERS SUISSES EN PROVENANCE DES DEUX ZONES